

ÉDITO

Chères pinaquines, chers pinaquins,

Nouvellement élu, j'ai l'honneur de vous communiquer notre 1^{er} flash depuis les élections.

Après l'installation du conseil et le vote des budgets le 28 avril, la mise en œuvre de nos projets peut enfin débiter.

Il ne m'est pas possible de distribuer ce 30^{ème} FLASH INFORMATION sans évoquer notre maire sortant, Jean-Yves DEJOYE, qui s'est dévoué quotidiennement pour notre commune depuis 1989.

Il a exécuté sa mission sans relâche, avec patience, me partageant durant 2 mandats ses connaissances qui m'ont inspiré la volonté de m'engager.

Cet édito est pour moi l'occasion de lui rendre hommage, de féliciter son implication et sa constance. Son excellente gestion communale nous laisse aujourd'hui une véritable marge de manœuvre dans l'exécution de nos projets et je l'en remercie.

Grâce à la confiance que vous m'avez accordée, c'est avec motivation que je m'engage avec mon équipe dans ce véritable challenge, celui de poursuivre cette gestion, en toute sincérité, pour continuer à agir, interagir, entretenir notre commune dans le respect des règles.

Romain AUBIER, Maire de Sempigny.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour une année en respectant **les principes budgétaires**.

Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité.

Il a été voté par l'assemblée délibérante comme convenu par les textes avant le 30 avril.

Voici le tableau récapitulatif des différents budgets 2026 :

BUDGETS PRIMITIFS 2026						
BUDGETS	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		TOTAL	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
COMMUNE	702 547,82	702 547,82	612 012,85	612 012,85	1 314 560,67	1 314 560,67
CCAS	15 265,00	15 265,00			15 265,00	15 265,00
ASSAINISSEMENT	73 072,72	73 072,72	197 058,57	197 058,57	270 131,29	270 131,29
EAU POTABLE	21 200,30	21 200,30	76 132,39	76 132,39	97 332,69	97 332,69
TOTAL	812 085,84	812 085,84	885 203,81	885 203,81	1 697 289,65	1 697 289,65

Et ci-dessous un détail des opérations votées en conseil municipal, concernant les projets d'investissement :

	Opérations d'investissement votées en conseil municipal	Dépenses	Recettes
Commune	Mobilier divers	2 000 €	
	Matériel divers (équipements service technique)	10 000 €	
	Mobilier urbain	3 000 €	
	Voirie rue du Port (report du solde au 1 ^{er} janvier)	180 616 €	170 999 €
	Travaux sur l'église (réparation des fissures)	15 000 €	
	Système de vidéoprotection (report du solde au 1 ^{er} janvier)	50 000 €	24 000 €
	Radar pédagogique (report du solde au 1 ^{er} janvier)	4 500 €	
	Création d'un City Stade	15 000 €	
	Matériel informatique	5 000 €	
	Diagnostic sécurité routière	20 000 €	
	Achat de terrains	7 300 €	
	Travaux d'aménagement de la salle du rez-de-chaussée de la mairie	30 000 €	
Assainissement	Poursuite du diagnostic des réseaux et de la station d'épuration	126 759 €	57 360 €
	Provision pour travaux en lien avec le diagnostic	69 054 €	
Eau potable	Provision pour travaux en cas de casse	68 940 €	

Les beaux jours sont de retour, nous vous rappelons **les horaires** pour aménager votre terrain sans incommoder vos voisins :

DIMANCHE ET JOURS FÉRIÉS :
10h à 12h.

SAMEDI :
9h à 12h – 15h à 19h

LUNDI au VENDREDI :
8h à 12h – 13h à 19h



Rappel : **IL EST INTERDIT DE FAIRE UN FEU DANS SON JARDIN.**



Les horaires de la déchetterie sont disponibles sur le site de la SMDO.

Attention, lors de fortes chaleurs, les horaires sont modifiés, souvent comme suit : 7h30 – 13h.



INFORMATIONS DU MAIRE

- **La vente au déballage** est soumise à l'autorisation du maire, conformément à l'article L310-2 du code du commerce.
- **L'affichage sans autorisation** (sur les feux et les panneaux de circulation routière, les arbres, les monuments...) **est illégal** (articles [L 581-4](#) et suivants et [L 581-26](#) et suivants du Code de l'environnement).
Tout affichage doit faire l'objet d'une **demande au Maire**, sauf sur le panneau libre réservé à cet effet.
- Retrouvez **tous les procès-verbaux des conseils municipaux** sur le site : **dans la rubrique vie municipale**. Les arrêtés, ainsi que les demandes préalables de travaux sont, comme à l'accoutumée, affichés en mairie.
- A la demande de Nicolas CLAVIER, Annie CORDEVANT et Jean-Marie LELONG, un emplacement leur est laissé pour une tribune, a but strictement informatif, dans ce flash papier :

LA TRIBUNE DE L'OPPOSITION MUNICIPALE

Nous souhaitons avant tout remercier chaleureusement les habitants qui nous ont accordé leur confiance et leur soutien. Pour eux, nous voulons une gestion municipale plus transparente et plus à l'écoute des habitants. Nous défendrons des priorités concrètes : sécurité des biens et des personnes, maîtrise des dépenses, préservation du cadre de vie, amélioration des services de proximité et une réelle concertation avant les projets importants. Être au plus proche des habitants reste pour nous une priorité essentielle.

Nous continuerons à être disponibles, à l'écoute et attentifs aux préoccupations de chacun afin de défendre les intérêts de tous, dans un esprit constructif et respectueux. Avec les membres de notre équipe, nous poursuivrons notre rôle de conseillers municipaux d'opposition avec sérieux, transparence et détermination pour une commune dynamique, solidaire et tournée vers l'avenir, dans le respect des règles du Code électoral et de la loi sur la liberté de la presse.

Pour « **L'avenir de Sempigny** », Nicolas CLAVIER, Annie CORDEVANT, Jean-Marie LELONG.

LES AGENTS DE LA COMMUNE DE SEMPIGNY :



LES AGENTS POLYVALENTS DES SERVICES TECHNIQUES

Vous les croisez régulièrement mais connaissez-vous l'étendue de leurs missions ?

Jean-Claude et Sylvain sont au cœur du maintien de la propreté des 4 km² de la commune et de la maintenance des bâtiments.

Ils tondent, taillent, débroussaillent, nettoient et fleurissent les espaces verts y compris le cimetière et les abords des espaces de tri sélectif.

Ils entretiennent, réparent le mobilier urbain, la voirie communale ou les monuments mais aussi les bâtiments communaux (église, vestiaires du terrain de sports, salle des fêtes, mairie, école).



À l'automne, ce sont les feuilles à ramasser qui viennent s'ajouter au reste de leurs activités.

L'hiver venu, lorsque les espaces verts demandent moins de travail, ils en profitent pour réviser et remettre en état le matériel pour le printemps suivant, pour entreprendre des travaux de rénovation des bâtiments.

Ils vous informent et vous sensibilisent sur les règles de propreté et d'hygiène sur la voie publique.

L'entretien des trottoirs en périphérie des maisons (désherbage, déneigement, taille) reste à la charge des occupants qu'ils soient propriétaires ou locataires (Arrêté 14/2017).

Jean-Claude partira courant juin pour une autre orientation professionnelle.

Vous aurez ensuite l'occasion de faire connaissance avec Thomas.

POUR SUIVRE L'ACTUALITÉ DE NOTRE VILLAGE : Restez connecté sur les **pages officielles de la mairie !**



Notre site Internet :
SEMPIGNY.COM
<http://sempigny.com>



Notre page Facebook
MUNICIPALITÉ DE SEMPIGNY OISE
<https://www.facebook.com/MunicipaliteSempigny/>



Découvrez notre nouveau moyen de communication, facile et pratique : **PanneauPocket !**
Téléchargez l'application dès à présent !
Suivez le guide d'instruction joint pour vous approprier l'application.

